

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Corse

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Trois questions à **Thierry Allemand**, directeur territorial handicap du FIPHFP en Corse



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

Depuis 20 ans, la situation a fortement évolué de manière positive, notamment en matière de taux d'emploi dans la Fonction publique, mais les mentalités changent doucement et il est nécessaire de sans cesse sensibiliser pour tendre vers une société encore plus inclusive. La Corse, avec des taux d'emploi dans les trois versants de la Fonction publique très élevés, fait figure d'exemple en matière d'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Par rapport à la loi de 2005, il reste néanmoins des axes de progrès en matière d'accessibilité et essentiellement d'accessibilité numérique, à l'image de presque tous les territoires au niveau national.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

L'engagement de l'ensemble des acteurs privés et publics pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), avec la mobilisation des employeurs, de l'État, des fonds de compensation, du Réseau public de l'Emploi et des acteurs associatifs pour définir un programme ambitieux, illustre selon moi une dynamique territoriale forte en matière d'emploi des personnes en situation de handicap.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

Son action à travers le Handi-Pacte pour sensibiliser à la santé mentale lors d'une journée en partenariat avec le Club House de Bastia au premier trimestre.





Sommaire

Actualités 2025
**dans la région
Corse**

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Corse

.....page 12

Actualités 2025

Une année 2025 riche en temps forts en Corse



Les participants à la journée régionale dédiée à la santé mentale au travail et aux troubles psychiques à Bastia

Une journée régionale dédiée à la santé mentale

Le FIPHFP en Corse a organisé, le mardi 27 mai 2025, à Bastia, une journée régionale dédiée à la santé mentale au travail et aux troubles psychiques, rassemblant une trentaine de participants autour d'une ambition claire : mieux comprendre la souffrance psychique en milieu professionnel et identifier des réponses pertinentes et bienveillantes.

L'événement, organisé au Club House Bastia, a été l'occasion de mobiliser employeurs publics, partenaires locaux et acteurs de l'accompagnement pour croiser les regards et enrichir les pratiques d'inclusion.

La matinée a été introduite par **Thierry Allemand**, directeur territorial au handicap du FIPHFP pour les régions PACA et Corse, avant de laisser place à une conférence de **Dominique Lhuillier**, professeure émérite au

CNAM et spécialiste de la psychopathologie du travail. Son intervention dense a permis de mieux appréhender l'impact des transformations du travail sur la santé mentale, en mettant en lumière les leviers de soutien à construire collectivement. Elle a rappelé notamment que les troubles psychiques – stress, burn-out, dépression ou autres formes de fragilisation psychique – sont aujourd'hui une réalité structurante du monde professionnel, souvent à l'origine d'absentéisme ou de désinsertion, mais encore trop stigmatisés.

L'après-midi a été marqué par deux **tables rondes** animées par François Le Saux - Mari, chef de projet du Handi-Pacte Corse, qui ont permis d'approfondir les échanges avec des acteurs de terrain : Naâïma Ramli (Référente Handicap à la Mairie d'Istres), Jean-Yves Bonifay (directeur du Club House), Caroline Casabianca (Cap Emploi Bastia), Jacques Ferrali (Communauté d'Agglomération de Bastia) ainsi que Catherine Alias et Anne-Sophie Dussol de l'association ISATIS.

La première table ronde a abordé le **dialogue avec un travailleur en souffrance psychique**, notamment lorsque la personne est dans le déni de sa situation. Les échanges ont permis de poser des points d'alerte (repli, irritabilité, isolement), de souligner le rôle du collectif de travail et de rappeler l'importance d'une posture d'écoute sans jugement, tout en identifiant les limites d'intervention du manager et la nécessité d'un appui professionnel ciblé.

La seconde table ronde a été consacrée aux **dispositifs d'accompagnement mobilisables** pour soutenir un agent en souffrance psychique ou porteur d'un handicap psychique reconnu. Les intervenants ont présenté les rôles complémentaires des acteurs internes (réfèrent handicap, ressources humaines, médecine du travail) et externes (Cap Emploi, MDPH, structures spécialisées), ainsi que des dispositifs tels que les Services d'Appui Spécifiques (SAS) développés par ISATIS, qui proposent des modules d'analyse de situations, d'évaluation des capacités et de recommandations opérationnelles pour adapter les parcours professionnels.

Parmi les apports concrets évoqués, le **Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA)** a été mis en avant comme une réponse possible pour aider à la recherche d'emploi, à l'intégration en poste, à la sensibilisation des employeurs et au suivi durable des agents concernés. L'importance de l'approche collaborative, associant expertise clinique et connaissance du terrain, a été soulignée comme un facteur clé pour construire des solutions adaptées et humaines.

Cette journée régionale a permis de structurer une réflexion collective sur la **santé mentale** au travail, d'outiller les acteurs publics pour mieux répondre à ces situations complexes et de renforcer la mobilisation des partenaires autour de pratiques d'accompagnement inclusives et respectueuses de la dignité des personnes concernées.



Journée régionale organisée par Le FIPHP à Bastia, le mardi 27 mai 2025

Webinaire Communiquer et Préparer sa SEEPH : outiller les employeurs publics pour une communication inclusive

Jeudi 12 juin 2025, dans le cadre de l'animation régionale du Handi-Pacte PACA-Corse du FIPHFP, un webinaire intitulé « Communiquer et préparer sa SEEPH » a rassemblé une trentaine d'employeurs publics désireux de renforcer leurs pratiques de communication autour de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). Cet échange, centré sur l'optimisation de la visibilité et l'impact des actions locales, a permis de poser les bases d'une communication à la fois inclusive, structurée et engageante pour mobiliser les équipes et les partenaires.

La matinée a été organisée autour de trois axes essentiels :

- ▶ Les fondamentaux de la communication, appliqués à la SEEPH,
- ▶ Un focus sur les outils et ressources disponibles via le centre de ressources du FIPHFP,
- ▶ Un témoignage inspirant du Département de Vaucluse.

Cette collectivité a partagé son expérience de transformation de la SEEPH en une Semaine de la Prévention, intégrant handicap, santé et qualité de vie au travail au travers d'ateliers ludiques et participatifs, proposés sur plusieurs sites du territoire.

Les participants ont pu découvrir des ressources méthodologiques concrètes (brief stratégique, to-do list, calendrier éditorial) permettant de structurer efficacement leurs actions de sensibilisation.

Les retours d'expérience ont également souligné l'importance de décroisonner les approches, en intégrant les enjeux du handicap dans une

politique plus large de santé, sécurité et qualité de vie au travail, et d'adapter les formats pour répondre aux spécificités locales tout en mobilisant les collectifs.



Accéder au replay
du webinaire

Journée Accessibilité Universelle : une forte mobilisation des employeurs

Dans le cadre de la 29^e Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), mardi 18 novembre 2025, a été organisée à Ajaccio, une journée dédiée à l'accessibilité universelle. Cet événement a rassemblé des employeurs publics, des acteurs institutionnels et des spécialistes autour d'une dynamique de sensibilisation, d'échanges et de partage de bonnes pratiques visant à faire de l'accessibilité une réalité concrète sur les territoires corse et au-delà.

L'événement s'est tenu à Ajaccio, à la Cité Grossetti, et a mis en lumière la nécessité de penser l'accessibilité dès la conception des environnements, des outils et des services destinés aux agents publics et aux usagers, qu'il s'agisse d'accessibilité physique, numérique ou sociale. Les interventions ont souligné que l'accessibilité universelle est un levier d'inclusion et de performance collective, rendant possible l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi, à la formation et à la participation citoyenne.



Journée dédiée à l'accessibilité universelle, vendredi 28 novembre 2025

Parmi les temps forts de la journée, des **démonstrations d'innovations** ont été réalisées pour illustrer des solutions concrètes facilitant l'accès au travail pour tous, notamment des technologies d'assistance et des dispositifs d'adaptation des postes. Ces démonstrations ont permis aux participants de mieux appréhender les outils disponibles pour améliorer l'ergonomie des environnements professionnels et répondre à des besoins diversifiés.



Intervenants pour la Journée dédiée à l'accessibilité universelle

L'événement a également offert des moments d'échanges entre les participants, favorisant la co-construction de pistes d'action locales et l'identification de leviers pour renforcer l'accessibilité dans les politiques d'emploi et de gestion des ressources humaines. Parmi ceux-ci, le déploiement de l'intelligence artificielle semble être l'un des plus prometteurs, et apporte déjà des améliorations plus que substantielles, comme l'a illustré une agent de France Travail atteinte de troubles Dys. Cette journée a ainsi constitué un temps fort de la SEEPH en Corse en plaçant l'accessibilité universelle comme un élément structurant des démarches d'inclusion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.



Derrière la maladie, le projet de vie : accompagner les agents atteints de cancer dans l'emploi public

Enfin, l'année s'est clôturée le 11 décembre 2025 par la réunion de réseau du Handi-Pacte Corse, organisée au CNFPT d'Ajaccio, consacrée au retour à l'emploi des agents publics après un cancer et a réuni une vingtaine d'employeurs et partenaires du territoire engagés dans les champs de l'insertion, de la formation et du maintien dans l'emploi.

Cette rencontre, via une présentation de l'association La Niaque, spécialisé dans l'accompagnement des personnes atteintes de cette pathologie, a permis de partager des repères communs sur le cancer en tant que pathologie chronique, d'en mesurer les impacts durables sur les parcours professionnels et de rappeler l'importance d'une **anticipation précoce des reprises afin de prévenir les risques de désinsertion professionnelle**.

Une table ronde a ensuite été organisée ; les échanges ont mis en lumière le rôle central du **maintien du lien pendant l'arrêt**, les dispositifs existants dans la Fonction publique (rendez-vous de liaison, visite de pré-reprise, RQTH) ainsi que l'appui structurant des acteurs spécialisés, en particulier Cap Emploi. Une attention particulière a également été portée aux enjeux organisationnels et collectifs, soulignant la nécessité de **sensibiliser les équipes, d'accompagner les managers et d'inscrire l'accompagnement dans la durée**, faisant du retour à l'emploi après un cancer un enjeu à la fois individuel et collectif, mais aussi un levier d'amélioration des pratiques managériales et de la qualité de vie au travail.

Chiffres clés 2025 en Corse

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



9,45 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (vs 8,74 % pour 2024)



5,15 %

dans la fonction publique d'État

(vs 5,20 % pour 2024)



7,07 %

dans la fonction publique hospitalière

(vs 6,72 % pour 2024)



11,30 %

dans la fonction publique territoriale

(vs 10,21 % pour 2024)



1 806

bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(vs 1 626 en 2024)



104

dans la fonction publique d'État

(vs 91 pour 2024)



385

dans la fonction publique hospitalière

(vs 357 pour 2024)



1 317

dans la fonction publique territoriale

(vs 1 178 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par statut

Non titulaires	1,66 %
Catégorie A	16,61 %
Catégorie B	21,26 %
Catégorie C	59,97 %
Ouvriers d'État	0 %
Emplois particuliers	0,50 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,11 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	0,50 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,06 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,72 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,28 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	50,89 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,44 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	2,77 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	1,38 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	42,36 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,50 %

Les BOE par genre

Femmes	50 %
Hommes	50 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	0,66 %
26 à 40 ans	10,24 %
41 à 55 ans	40,25 %
56 ans et plus	48,84 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Corse	2 020	5 443	11 653	19 116
Total	2 020	5 443	11 653	19 116

BOE

	FPE	FPH	FPT	Total
Corse	104	385	1 317	1 806
Total	104	385	1 317	1 806

TED

	FPE	FPH	FPT	Total
Corse	5,15 %	7,07 %	11,30 %	9,45 %
Total	5,15 %	7,07 %	11,30 %	9,45 %

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



Recrutements et maintiens dans l'emploi

211

recrutements réalisés (vs 160 pour 2024)

24



dans la fonction
publique d'État

57



dans la fonction
publique hospitalière

130



dans la fonction
publique territoriale

203

maintiens dans l'emploi (vs 173 pour 2024)

10



dans la fonction
publique d'État

96



dans la fonction
publique hospitalière

97



dans la fonction
publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



153 778 €

contributions émises (vs 314 017 € en 2024)

22 923 €



dans la fonction
publique d'État

63 165 €



dans la fonction
publique hospitalière

67 690 €



dans la fonction
publique territoriale



828 282 €

d'interventions directes financées (vs 611 544 € pour 2024)

9 593 €



dans la fonction
publique d'État

81 751 €



dans la fonction
publique hospitalière

736 937 €



dans la fonction
publique territoriale

116 003 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 111 727 € pour 2024)

FPE.....9 593 €
FPH.....6 531 €
FPT.....99 880 €

Dont **62 829 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 80 023 € pour 2024)

FPE.....0 €
FPH.....0 €
FPT.....62 829 €

712 278 €

au travers des conventions employeurs
(vs 499 817 € pour 2024)

FPE.....0 €
FPH.....75 221 €
FPT.....637 057 €



2 renouvellements de conventions FPT validés en 2025
en Comité local pour un total de

641 418 €

Comité local Corse



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Livia DEFRANCHI
Virginie FRANTZ

Suppléants

Christine RIVES
Ariane BLIEK



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Julien CARIOU
Jean-Luc PISELLA

Suppléants

Françoise VESPERINI Gilles
ANDREANI



Fonction publique territoriale

Titulaires

Lauda GUICICELLI - SBRAGGIA
Antoine OTTAVI
Tony POLI

Suppléants

Bianca FAZI
Barthélémy LECA
Maurice CHIARAMONTI

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Fabrice TORRE
Marie-Pierre
TAFANELLI
Fabien MINEO
Séverine ADONATI
Evelyne FERRI
Isabelle FONDACCI
Sandrine BEAU
Karine BRIGATO

Suppléants

Michèle MATTEI
Laetitia NICOLI
Stéphanie GARCIA
Pierre-Paul UGOLINI
Gabrielle LECCIA
Marion GUENNOU
Mireille MAILLARD
Pascal DEREPA

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Nonce GIACOMONI
Dominique ANDREANI
Pierre-Louis
ALESSANDRI
Simone MAISETTI

Suppléants

Emmanuelle PELLONI
Marylène BELGODÈRE
Odile MEYNET
Véronique CUVILLIER-
LUGARINI

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Jean-Dominique PAOLI
Dominique SILVANI
Caroline ALLEMAND

Séances du comité local

► Mercredi 29 avril

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

